

Les principaux anti-limaces (mise à jour mai 2024)

Tous les anti-limaces à base de méthaldéhyde sont soumis à la redevance pour pollution diffuse (RPD). A part Techn'o Intens et Metarex Duo, leur concentration est supérieure ou égale à 3 % et leur changement de classement (phrase H361f) a un impact sur le stockage et leur utilisation. Les solutions de biocontrôle à base de phosphate ferrique sont une alternative à ces contraintes.

Spécialités commerciales	Seconds noms commerciaux	Concentration	Conseil firme		Nb max applications	Délai entre 2 applications (j)	Stade limite application	Forme	Mention d'avertissement et phrases de risque (règlement CLP)	Coût RPD comprise (€ HT/ha)
			kg/ha	Appâts/m ²						
Substance active : métaldéhyde										
TECHN'O Intens (1)		2,50 %	3 à 5	21-35	4	/	BBCH17	cylindrique	Sc	16-26
CARAKOL BLUE	WARIOR BLUE, HELITOX B, LIMARION B, METALIXON BLUE, SKAELIM BLUE	5 %	3 à 5	15-26	2	7	BBCH19	cylindrique	Danger H318-H361f	16-26
GUSTO 3	BALESTA, OPPOSUM, SURIKATE, TASTE, CARAKOL 3, ALFARO	3 %	3 à 5	24-40	2	7	BBCH19	cylindrique	Danger H318-H361f	14-24
Substance active : phosphate ferrique										
FAUCON PRO (4)		2,42 %	3,5 à 7	21-42	4	/	/	ovoïde	Sc	20-39
FENNEC High Tech (4)		2,90 %	4 à 7	28-49	4	7	/	cylindrique	Sc	18-32
FERREX (2) (4)	LIMAFER, TURBOPADS, TURBODISQUE, MOLLUSTOP NATURE, CONTRE LIMACES NATURE, LIMADISQUE NATURE	2,50 %	6	60-66	5	7	/	lentille	Sc	19-24
IRONCLAD (4)		2,96 %	5 à 7	32-44	4	7	/	cylindrique	Sc	16-22
IRONCLAD EVO (4)	FENOMENAL, FERRIER	2,90 %	5 à 7	32-44	4	7	/	cylindrique	Sc	19-27
IRONMAX MG (3) (4)	MUSICA	2,42 %	3 à 7	33-77	4	/	/	cylindrique	Sc	19-45
IRONMAX PRO (4)		2,42 %	3,5 à 7	21-42	4	/	/	cylindrique	Sc	19-38
LUCIO PRO (4)		2,42 %	3,5 à 7	26-53	4	5	/	cylindrique	Sc	20-39
SEEDMIXX (3) (4)		2,97 %	4	56	4	/	/	cylindrique	Sc	22
SLUGGO PRO (4)	PIXXELA, NOVA SLUXX	4,16 %	4 à 5	34-43	4	5	BBCH17	cylindrique	Sc	25-31
SLUXX HP (4)	BABOXX	2,97 %	5 à 7	43-60	4	/	/	cylindrique	Sc	24-33
SUNBO PRO (4)		2,42 %	3,5 à 7	25-49	4	5	/	cylindrique	Sc	20-39
ULTIMUS (4)		3 %	5 à 7	42-59	4	7	/	cylindrique	Sc	23-32
XENONMAX PRO (4)		2,42 %	3,5 à 7	28-56	4	/	/	ovoïde	Sc	20-39
Substance active : métaldéhyde + phosphate ferrique										
METAREX DUO	HELEXIOM DUO, ALLOWIN DUO	1 % + 1,62 %	3 à 5	18-30	5	5	BBCH17	sphérique	Sc	19-31

(1) Dans la raie de semis au moment du semis ou en mélange avec les semences à la dose de 4 kg/ha ou en plein sur la parcelle traitée à la dose de 5 kg/ha.

(2) Stade d'application : dès le début de l'infestation, avant, pendant ou après le semis, en plein sur la parcelle traitée. Sur tournesol et maïs, application dans la raie de semis.

(3) Préconisé en application au semis avec micro-granulateur ou en mélange avec les semences.

(4) Utilisable en agriculture biologique.

RPD : redevance pour pollution diffuse.

Sc : sans classement.

Règlement CLP (Classification labelling packaging) : règlement européen qui met en œuvre les recommandations internationales du SGH (Système général harmonisé).

La qualité d'un anti-limaces ne dépend pas seulement de la substance active mais également de la tenue à la pluie, de l'absence de poussière, de la régularité de la taille, de l'attractivité et de l'appétence pour les limaces.

Un anti-limace est un produit phytopharmaceutique dont l'application doit être gérée avec autant de soins qu'une application par pulvérisation. Lire attentivement les étiquettes et la documentation disponible auprès des distributeurs.

De nouveaux distributeurs centrifuges sont disponibles ; ils permettent de réaliser des applications plus précises (dose, répartition) et sont équipés d'un dispositif spécial pour une application en bordure de cours d'eau en toute sécurité. Produits généralement formulés avec des répulsifs et/ou amérissants visant à limiter, entre autres, les risques de consommation par les animaux domestiques.